

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DE L'ASSAINISSEMENT**

2022



SYNDICAT MIXTE
DES EAUX
DE LA GATINE



LES CHIFFRES CLEFS POUR 2022



18 429 Abonnés

1 085 400 m³ assujettis
66 stations d'épuration



411,7 Km de canalisations
101 postes de refoulement sur réseaux



2.55 à 2.81 €TTC/m³ pour une consommation de 120 m³/an

CHAPITRE 1 – PRESENTATION DU SERVICE

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal.

Nom de la collectivité : Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine, 23 rue de Beaulieu, 79 200 POMPAIRE

Caractéristique : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Historique de Syndicat des Eaux :

- | | |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1957 | Création du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Gâtine - 50 communes
Compétence unique « adduction eau potable »
Siège du Syndicat à la sous-préfecture de Parthenay |
| 1992 | Transfert du siège au 23, rue de Beaulieu sur la commune de Pompaire |
| 1994 | Transformation de la structure en ‘‘Syndicat à la carte’’ afin d’y inclure la compétence optionnelle ‘‘Assainissement des Eaux Usées’’
Nouvelle dénomination : Syndicat des Eaux de la Gâtine |
| 2003 | Création de la compétence « entretien des poteaux incendie » et du Service Public d’Assainissement Non Collectif (SPANC) |

L’organisation administrative du Syndicat est la suivante :

LE COMITE SYNDICAL :

- Organe délibérant constitué de 31 délégués des communautés de communes
- Présidé par Mr Philippe ALBERT, assisté de 6 Vice-Présidents
- Se réunit 4 fois par an



LE CONSEIL SYNDICAL :

- Composé de 15 membres élus par le Comité
- Présidé par Mr Philippe ALBERT
- Se réunit 7 à 8 fois par an
- Délibère par délégation du Comité

CHAPITRE 2 – DONNEES TECHNIQUES

Nombre d'abonnés

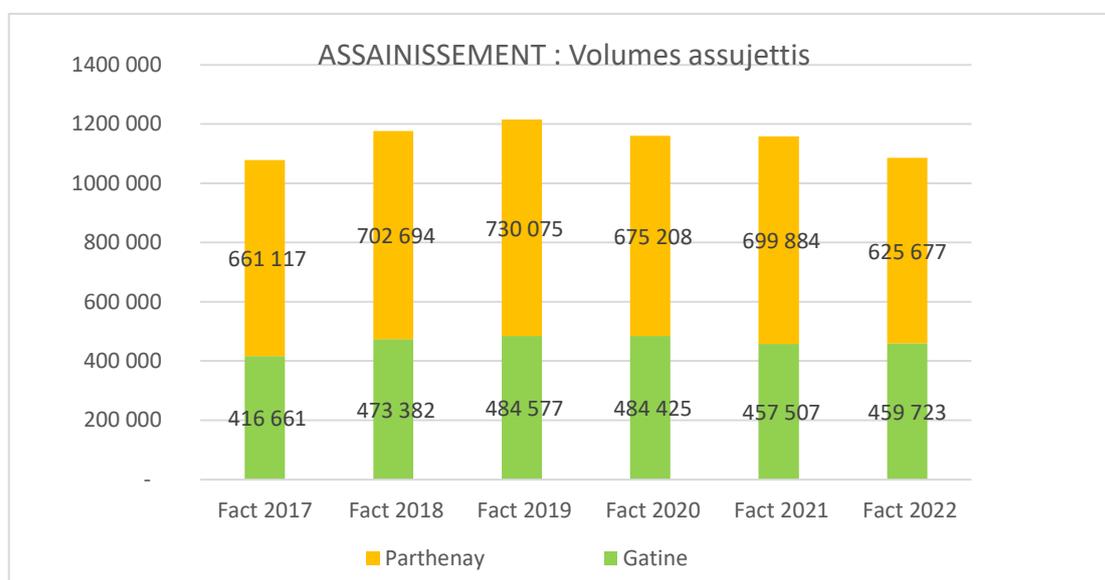
Le service compte 18 429 abonnés.

Le nombre d'habitants desservi est estimé comme suivant :

Nombre d'abonnés 18 429 x Moyenne de 2.5 habitants/foyer = 46 073 habitants

Volumes facturés

Evolution des volumes d'eaux usées assujettis à la redevance (m3) au 31 décembre 2022 :



Détail par commune du nombre d'abonnés et des volumes facturés au 25 novembre 2022 :

Communes	Volumes facturés m3	Nombre d'abonnés
Adilly	2 106	53
Allonne	4 371	119
Amailloux	12 803	200
Ardin	3 579	62
Azay s/Thouet	9 142	220
Beaulieu s/Parthenay	6 639	171
Champdeniers	38 287	578
Chantecorps	1 095	19
Chatillon	77 520	1051
Clavé	1 920	52
Coulonges sur l'autize	75 033	1009

Cours	0	0
Coutières	2 326	37
Doux	6 162	133
Fénéry	2 208	52
Fenioux	6 300	133
Fomperron	2 926	51
Gourgé	14 641	259
La Boissière en Gatine	1 811	40
La Chapelle Bâton	2 904	58
La Chapelle Bertrand	0	0
La Chapelle Thireuil	6 077	135
La Ferrière	11 484	280
La Peyratte	16 873	261
Lageon	7 522	133
Le Beugnon	2 604	59
Le Busseau	6 889	171
Le Retail	1 784	52
Le Tallud	59 958	669
Les Forges	7 544	158
Les Groseillers	0	0
Lhoumois	1 896	42
Mazières	20 556	377
Ménigoute	17 495	360
Oroux	0	0
Pamplie	2 709	165
Parthenay	348 990	5907
Pompaire ccpg	21872	354
Pompaire ccpg zone3	21 117	445
Pougne Hérisson	2 888	82
Puihardy	0	0
Reffannes	10 195	172
Saurais	0	0
Scillé	5 789	130
Secondigny	40 192	717
Soudan	0	0
Soutiers	0	0
St Aubin le Cloud	23 791	454
St Christophe s/Roc	5 926	119
St Georges de Noisé	3 703	83
St Germain Longue Chaume	3 232	74
St Germier	1 934	47
St Laurs	2 193	57
St Lin	3 245	89
St Maixent de Beugné	1 534	46
St Marc la Lande	2 975	79
St Martin du Fouilloux	2 089	64
St Pardoux	19 837	365
Thénezay	25 350	495

Vasles	31 521	588
Vausseroux	3 428	78
Vautebis	1527	31
Vernoux en Gatine	5 808	140
Verruyes	10 428	194
Viennay	26 607	411
Vouhé	2 163	51
	1 063 498	18 429

Réseaux de collecte des eaux usées

✓ Caractéristiques techniques des réseaux

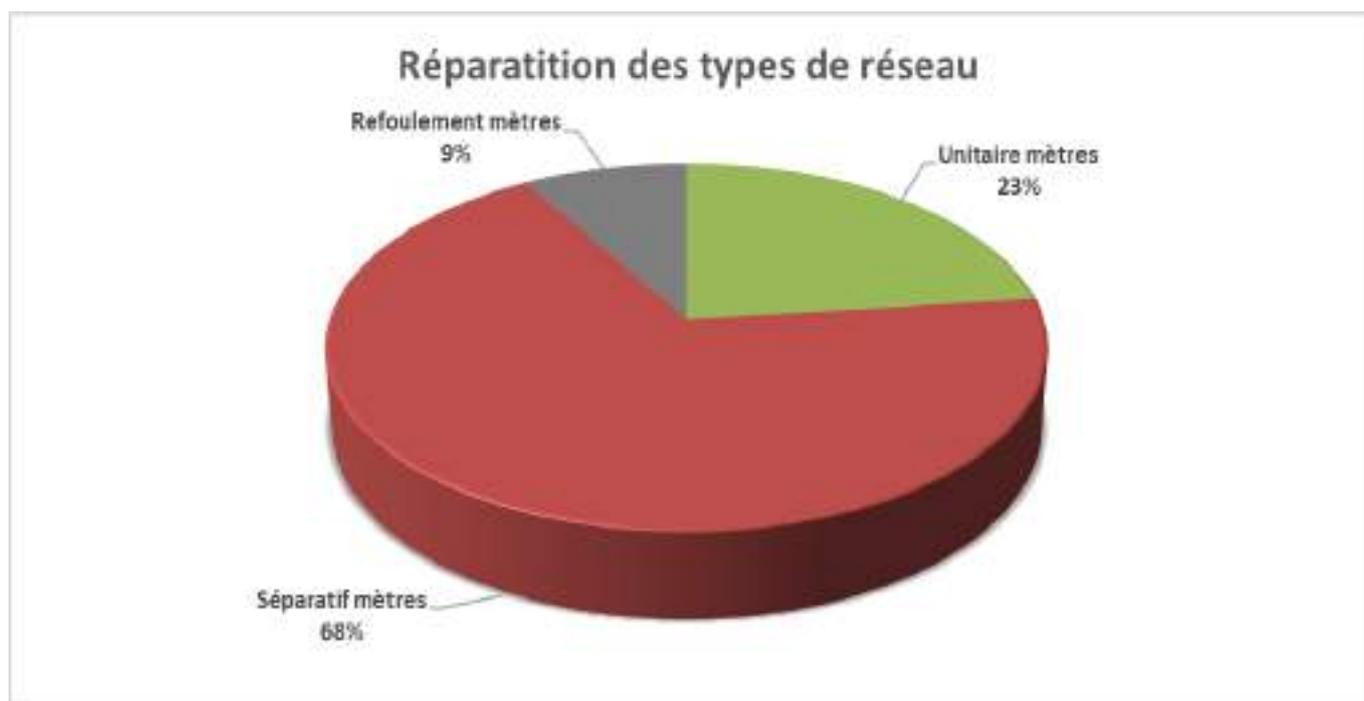
Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 411,7 km de canalisation
- 101 postes de refoulement des eaux usées
- 9 603 regards de visite

Le réseau dit « unitaire » collecte les eaux usées et les eaux pluviales : 95,4 km

Le réseau dit « séparatif » collecte les seules eaux usées : 281,1 km

Le réseau dit « refoulement » collecte les eaux sous pression : 35,2 km



Longueur de canalisation de collecte des eaux usées par commune :

Communes	Séparatif (mètre)	Unitaire (mètre)	Refoulement (mètre)	Total (mètre)
Adilly	1763		318	2081
Amailoux	5508		375	5883
Ardin Bourg	825		145	970

Ardin Périgny	87			87
Allonne	2554		510	3064
Azay	5011	22		5033
Beaulieu	3960		90	4050
Doux	3717			3717
Le Beugnon	656	1188		1844
La Boissière	1700			1700
Le Busseau	4259		400	4659
Champdeniers Bourg	6214	2847	1121	10182
Champdeniers Montplaisir	1248		331	1579
Chantecorps	456		330	786
Châtillon sur Thouet	18142	8810	1240	28192
Coulonges sur l'Autize	19455		2822	22277
La Chapelle bâton	1421		550	1971
La Chapelle Thireuil	3411		606	4017
Clavé	1182		721	1903
Coutières	1297		147	1444
Fenioux	2501	1092		3593
Fénerly	2061			2061
Fomperron	1281			1281
Gourgé	7746		1350	9096
La Ferrière	6670		487	7157
Les Forges	3688		1158	4846
Lageon	3330		125	3455
Lhoumois	1213			1213
Mazières	6867		663	7530
Ménigoute	5691	806	446	6943
Pamplie	1602		80	1682
Parthenay	28870	59790	6111	94771
La Peyratte	2394	6535		8929
Pompaire	14968	3928	6160	25056
Pougne	1392			1392
Hérisson	1226			1226
Le Retail	1238		69	1307
Reffannes	3577		311	3888
Scillé - Bourg	1073			1073
Scillé - La Maison Neuve	3207			3207
Scillé - La Bource	432			432
Secondigny	14290		291	14581
St Aubin le Cloud	8263		1910	10173
St Christophe sur Roc	2392		1119	3511
St Christophe sur Roc - Montplaisir	541			541
St Georges de Noigné	1625			1625
St Germain	1499		197	1696
St Germier	1548			1548
St Laurs	1001			1001
St Lin	2453			2453
St Maixent de Beugné	801			801
St Marc La Lande	1937		255	2192
St Martin du Fouilloux	1246		155	1401
St Pardoux - Bourg	5875		481	6356
St Pardoux - Château Bourdin	2529		893	3422
Le Tallud	16170	3240	560	19970
Thénezay - Bourg	1392	4576	142	6110
Thénezay - La Boissière	1066			1066

Thénezay - Puysan		1906		1906
Vasles - Bourg	9117		796	9913
Vasles - L'Aveneau	2116			2116
Vausseroux	2158		202	2360
Vautebis	761			761
Vernoux en Gatine	3716	584	256	4556
Verruyes	5738	87	131	5956
Viennay	7615		895	8510
Vouhé	1370		271	1641

✓ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale



Cet indice réglementaire défini permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eaux usées et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Partie A : plan des réseaux
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (10 points)
Oui – 10 pts
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)
Oui - 5 pts
Partie B : inventaire des réseaux
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide =>)
Oui – 10 pts
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide =>)
100,00 % - 5 pts
VP.254 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)
Oui
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)
5 pts

Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	
	1 pt
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) (10 points)	
	Oui – 10 pts
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	
	5 pts
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	
	5 pts
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	
	10 pts
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	
	0 pts
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	
	0 pts

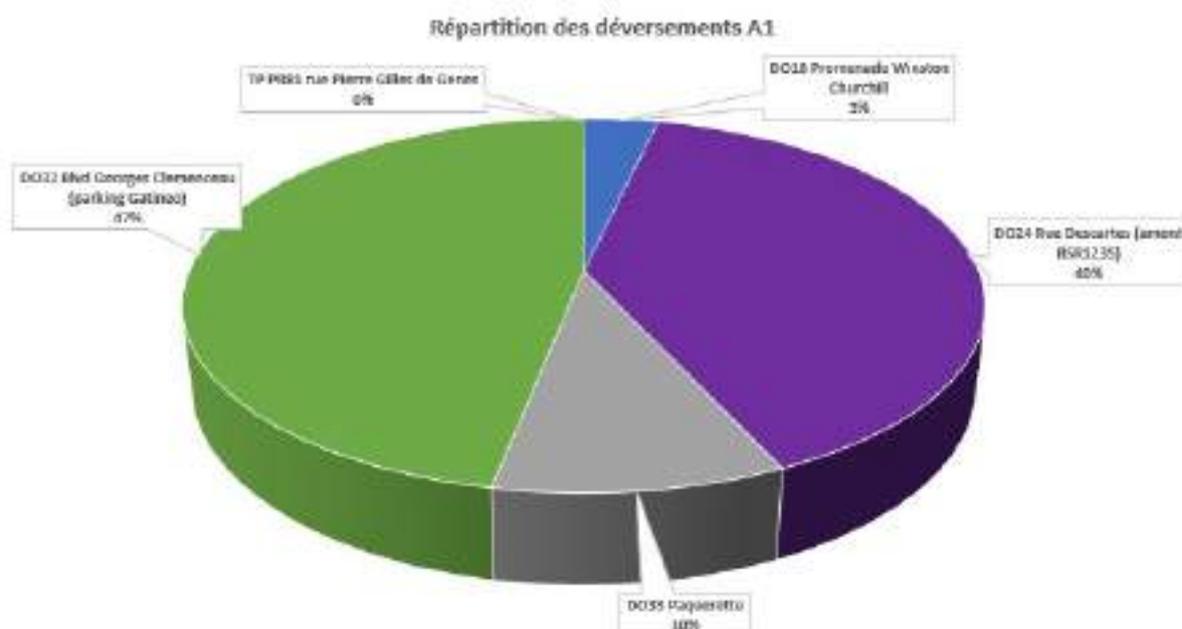
✓ Conventions de rejet

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2012 : 7

✓ Performance de la collecte : autosurveillance

La collecte des eaux du système de Parthenay est réglementée.

5 points dits A1 de déversement des eaux usées non traitées dans le milieu naturel sont placés sous autosurveillance. Le bilan annuel est le suivant :



	PARTHENAY	PARTHENAY	PARTHENAY	PARTHENAY	CHATILLON SUR THOUET	Total
	DO16 Promenade Winston Churchill	DO24 Rue Descartes (anciennement BSR1235)	DO33 Paquerette	DO32 Blvd Georges Clemenceau (parking Gafiro)	TP PR51 rue Pierre Gilles de Gennes	
1- Déversements A1						
Nombre de jours avec déversement de temps sec	-	-	-	-	-	-
Volume déversé de temps sec (m3/an)	-	-	-	-	-	-
Nombre total de jours avec déversement	31	25	48	50	-	154
Temps cumulé de déversement (heure/an)	14	100	31	151	-	296
Volume total A1 déversé (m3/an)	4 140	45 930	11 512	34 437	-	116 019
Pluviométrie annuelle (mm/an)	561	561	561	561	561	561
2- Volume géré par l'agglomération						
Volume A1 Déversement collecte (m3/an)						116 019
Volume A3 Arrivée STEP (m3/an)						1 820 575
Volume S16 "La Grève" (m3/an)						142 879
Volume A2 Déversement STEP (m3/an)						5 250
Volume global de l'agglomération A1+S16+A2+A3 (m3/an)						2 084 523
3 - Taux de rejet						
Taux de rejet du système de collecte* = $A1/(A1+A2+A3)$						5,57%
Taux de rejet du système d'assainissement = $(S16+A1+A2)/(A1+A2+A3)$						12,60%

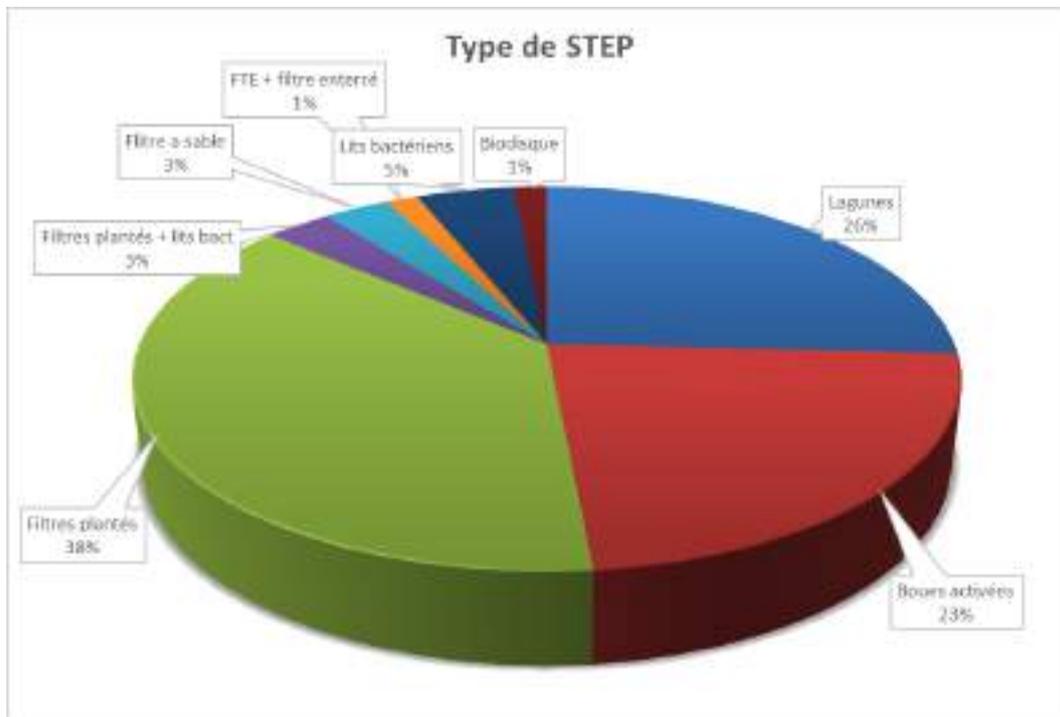
*Conformité si taux de rejet < 5%

Ouvrages d'épuration des eaux usées

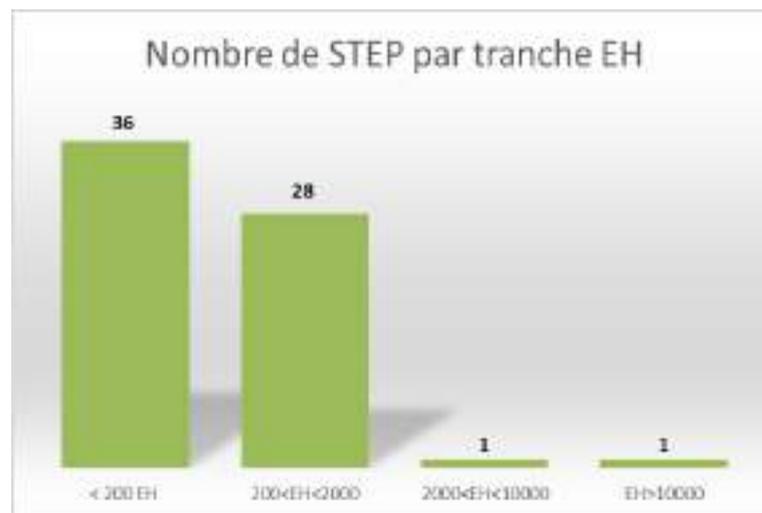
Le service gère 66 Stations d'Épuration des eaux usées (STEP).



Type de traitement	Nombre de stations
Lagunes	17
Boues activées	15
Filtres plantés	25
Filtres plantés + lits bactériens	2
Filtre à sable	2
FTE + Filtre enterré	1
Lits bactériens	3
Bio-disque	1



✓ Dimensionnement des STEP



✓ Liste des stations d'épuration

Stations exploitées en régie :

Communes	Caractéristiques STEP				
	Type de STEP	Capacité EH	Kg DBO5/j	Débits m3/j sec/pluie	Date de mise en service
ALLONNE	Lit bactérien	300	18	45	1998
ARDIN	Rhyzo-filtres	195	11,7	23	2020
AZAY SUR THOUET	Boues activées	400	24	60	1974
BEAULIEU SUR PARTHENAY	Rhyzo-filtres	350	21	58/82	2019

BEUGNON (LE)	Lagune	225	13,5	37,5	1987
BOISSIERE EN GATINE (LA)	Lit bactérien	100	6	15	1999
BUSSEAU (LE)	Lagune	370	22,2	60	1996
CHAMPDENIERS					
Le Bourg	Boues activées	1650	99	828/fil 250 m3/h	2013
ZAC Montplaisir	Rhyzo-filtres	180	10,8	27	2006
CHANTECORPS	Rhyzo-filtres	110	7,15	16,5	2010
CHAPELLE BATON	Rhyzo-filtres	150	9	18*	2018
CHAPELLE THIREUIL (LA)	Lagune	270	16,2	45	1991
CLAVE	Lagune	100	6	15	1996
COULONGES SUR L AUTIZE	Boues activées	3000	180	733	2013
COUTIERES	Rhyzo-filtres	150	9	22,5	2012
FENIOUX	Lagune	333	20	56	1980
FERRIERE (LA)	Lagune	520	31,2	78	1997
FOMPERRON	Rhyzo-filtres	150	9	22,5	2002
LES FORGES	Boues activées	1000	60	150	2007
LAGEON	Lagune	270	32	90	2018
LHOUMOIS	Lagune	135	8,1	20	2003
MAZIERES EN GATINE	Boues activées	1150	69	180	2000
MENIGOUTE	Boues activées	900	42	105	2011
PAMPLIE	Rhyzo-filtres	150	9	22,5	2002
PEYRATTE (LA)	Lagune	250	15	43	1981
POUGNE	Rhyzo-filtres	150	9	22,5	2003
HERISSON	Rhyzo-pur	150	9	24,5	2001
RETAIL (LE)	Rhyzo-filtres	150	9	22,5	2007
SCILLE					
La Maison Neuve	Lagune	450	27	75	1989
Le Bourg	Lagune	150	9	22	1993
La Bourse	Rhyzo-filtres	35	1,8	4,5	2012
SECONDIGNY	Boues activées	2000	120	300	1974
ST AUBIN LE CLOUD	Boues activées	1400	84	520	2015
ST CHRISTOPHE SUR ROC					
Le Bourg	Rhyzo-filtres	300	18	36	2012
Monplaisir	Boues activées	100	5,4	15	1995
ST GEORGES DE NOISNE	Lagune	183	11	30	1991
ST GERMAIN DE L. CHAUME	Rhyzo-filtres	180	10,8	27	2012
ST GERMIER	Rhyzo-filtres	100	6	15	2018
ST LAURS	Rhyzo-filtres	120	7,5	18	2016
ST LIN	Lagune	200	12	30	1984
ST MAIXENT DE BEUGNE	Rhyzo-filtres	150	9	22,5	2014
ST MARC LA LANDE	Rhyzo-filtres	150	9	22,5	2004
ST MARTIN DU FOUILLOUX	Rhyzo-filtres	120	7,2	18	2012
ST PARDOUX	Boues activées	850	51	127	2018
CHÂTEAU BOURDIN	Boues activées	225	13,5	37,5	1996
THENEZAY					
Le Bourg	Boues activées	1400	84	210	1971
Puysan	Lagune	110	5	15	1986
La Boissière	Lit bactérien	70	4,5	11,3	2003
VASLES					

Le Bourg	Boues activées	1300	78	271	2019
L'Aveneau	Rhyzo-filtres	1000	60	150	2007
VAUSSEROUX	Rhyzo-filtres	170	10,2	25,5	2005
VAUTEBIS	Rhyzo-filtres	100	6	15	2009
VERNOUX EN GATINE	Lagune	183	11	30	1980
VERRUYES	Bio-disques	500	30	88	2020
VOUHE	Rhyzo-filtres	150	9	22,5	2006

Stations d'épuration exploitées par SAUR :

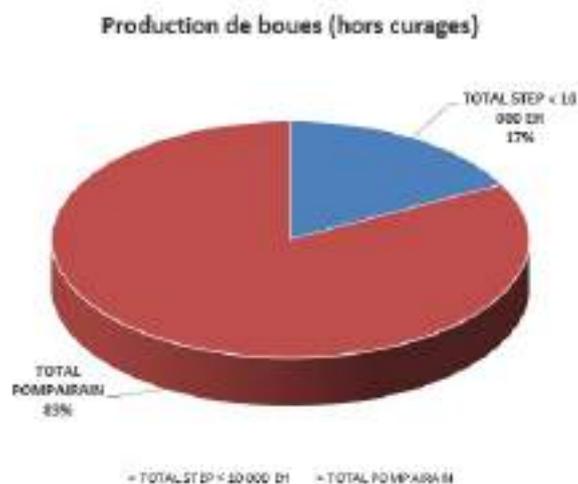
VIENNAY	Boues activées	900	54	150	1991
REFFANNES	Rhyzo-filtres	400	24	60	2007
DOUX	Filtre à sable	270	16,2	40,5	1992
GOURGE (St Hilaire)	Rhyzo-filtres	600	36	100	2011
GOURGE (les Grand Bois)	Lagune	100	6	15	2004
GOURGE (Verrines)	Filtre à sable	20	1,2	3	2000
FENERY	Lagune	160	9	24	1976
ADILLY	Rhyzo-filtres	180	10,8	25	2005
AMAILLOUX	Rhyzo-filtres	480	28,8	87	2019

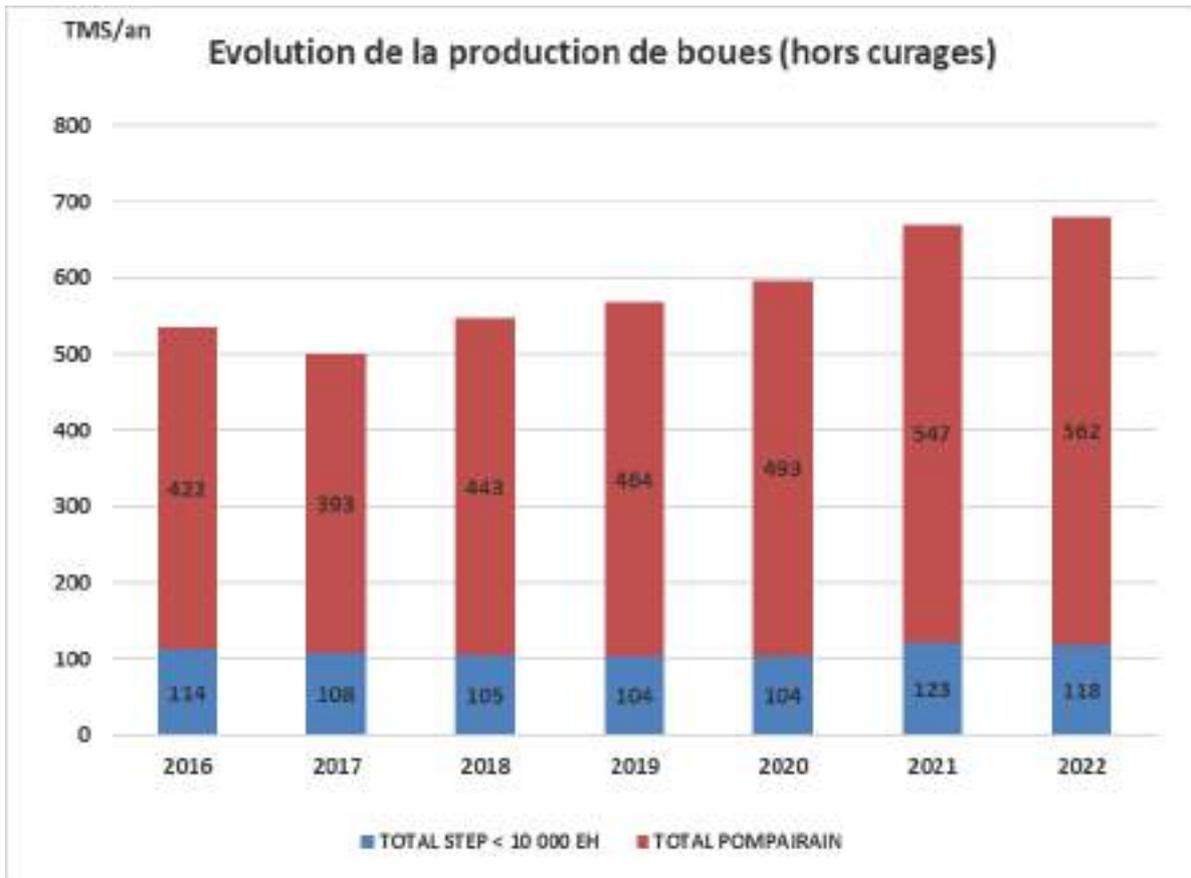
✓ Quantité de boues produites par les stations d'épuration



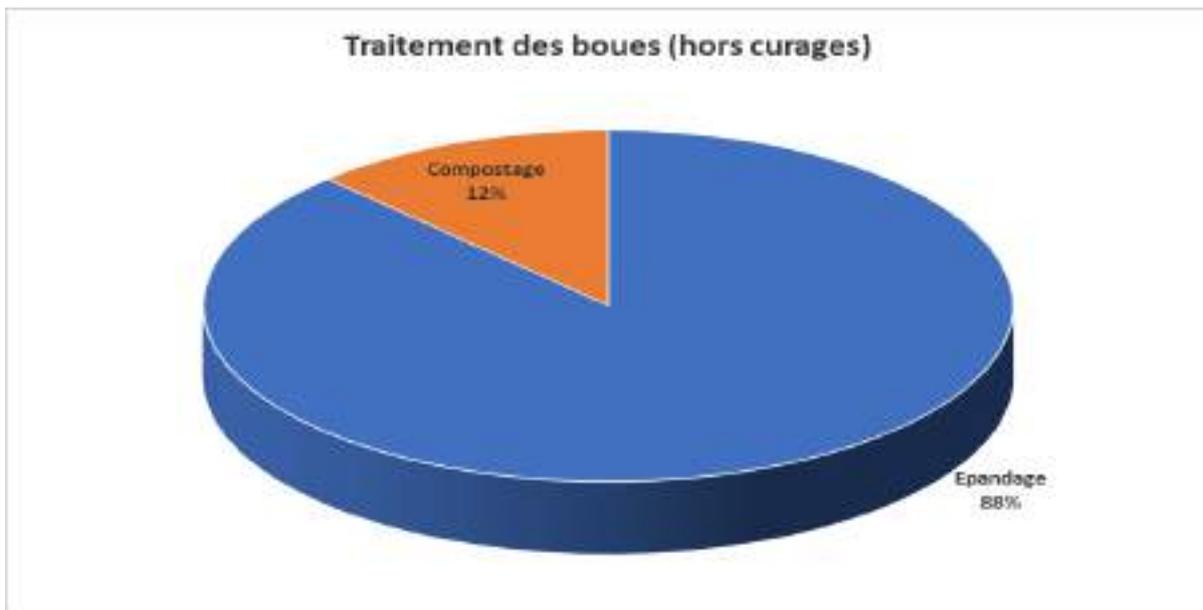
Production de boues par station d'épuration (hors curages pluriannuels) :

VOLUMES ET TONNAGES EXTRAITS	2022	
	m3	T MS
ALLONNE	25	1
AZAY/THOUET	844	6,9
LA BOISSIERE EN GATINE		
CHAMPDENIERS	4719	15
COULONGES SUR L AUTIZE	1285	10,2
MAZIERES EN GATINE	639	10,7
MENIGOUTE	960	5,4
SAINT AUBIN LE CLOUD	3134	12,3
SAINT CHRISTOPHE Montplaisir	7	0,2
SAINT PARDOUX Bourg	3004	11,3
SAINT PARDOUX Château Bourdin	348	3
SECONDIGNY	1974	17,2
THENEZAY rue Saint Martin	391	3,4
VASLES	3761	12,6
PARTHENAY POMPAIRAIN		562
VIENNAY		8,9
		680





Le taux de boues évacuées évacués en filière conforme à la réglementation est de 100 % (P 206.3).



✓ Performances de traitement des stations d'épuration

Stations gérées par le SMEG : Résultats des analyses d'eaux traitées

Nom de la STEP	DCO Norme : < 200 mg/l ou rendement > 60 %		DBO5 Norme : < 35 mg/l ou rendement > 60 %		CONFORMITE
	Concentration sortie (mg/l)	Rendement %	Concentration sortie (mg/l)	Rendement %	
ALLONNE/Le Moulin des Champs	90,00	79%	1,92	89%	Conforme
BEUGNON (LE)/Bourg	25,00	95%	0,65	99%	Conforme
BOISSIERE EN GATINE (LA)/Bourg	103,00	71%	0,91	85%	Conforme
BUSSEAU (LE)/Le Pigrelet	176,00	63%	6,36	75%	Conforme
CHAMPDENIERS ST DENIS/Montplaisir	20,00	97%	7,44	100%	Conforme
CHAMPDENIERS/Chemin des Fontenelles	24,55	93%	10,59	99%	Conforme
CHANTECORPS	70,00	88%	0,65	98%	Conforme
COULONGES sur L'AUTIZE	26,67	94%	40,63	99%	Conforme
DOUX/Bourg	56,00	88%	3,20	96%	Conforme
FENIOUX/LE JARDIN	17,10	74%	2,85	83%	Conforme
FERRIERE EN PARTHENAY	229,00	72%	11,61	90%	Conforme
FOMPERRON	45,00	93%	2,56	97%	Conforme
FORGES (LES)/BOIS CENIS	85,00	86%	2,30	93%	Conforme
GOURGE/Bourg	32,00	93%	8,58	98%	Conforme
LAGEON/ Route de Gourgé /Nouvelle	267,00	46%	7,20	71%	Non Conforme
LHOUMOIS/Les SABLONS	149,00	83%	1,33	93%	Conforme
MAZIERES EN GATINE	25,80	97%	17,74	100%	Conforme
MENIGOUTE/PONT DE LA LAITERIE	28,00	95%	18,86	99%	Conforme
PAMPLIE/bourg	134,00	66%	3,30	78%	Conforme
POUGNE HERISSON /HERISSON	138,00	73%	1,31	94%	Conforme
RETAIL (LE)/RD 133	73,00	89%	1,31	94%	Conforme
SAINT AUBIN LE CLOUD	48,00	91%	21,08	99%	Conforme
SAINT CHRISTOPHE SUR ROC/BOISNE	61,00	89%	4,60	97%	Conforme
SAINT GEORGES DE NOISNE/BOURG	91,00	63%	3,00	91%	Conforme
SAINT GERMAIN DE LONGUE CHAUME	181,00	75%	3,04	82%	Conforme
SAINT MARC LA LANDE/GR 36	37,00	95%	1,72	100%	Conforme
SAINT PARDOUX / La Papinière	17,60	98%	25,46	100%	Conforme
SCILLE/Bourg	101,00	82%	0,54	97%	Conforme
SCILLE/La BOURSE	70,00	84%	0,45	94%	Conforme
SECONDIGNY	38,42	92%	50,18	99%	Conforme
THENEZAY/PUYSAN	173,00	77%	1,30	81%	Conforme
THENEZAY Bourg	31,00	95%	22,10	99%	Conforme
VASLES AVENEAU	23,00	92%	4,80	97%	Conforme

VASLES/ LA GARNAUDIÈRE	42,05	94%	35,73	99%	Conforme
VAUSSEROUX/Bourg	90,00	85%	2,25	97%	Conforme
VAUTÉBIS	38,00	98%	3,05	99%	Conforme
VERNOUX EN GATINE/BOURG	154,00	71%	7,54	88%	Conforme

*Pour mémoire : toutes les stations ne font pas systématiquement l'objet d'une analyse par an – la fréquence est réglementée entre 1 ou 2 analyses par an pour les STEP < 2000 EH.

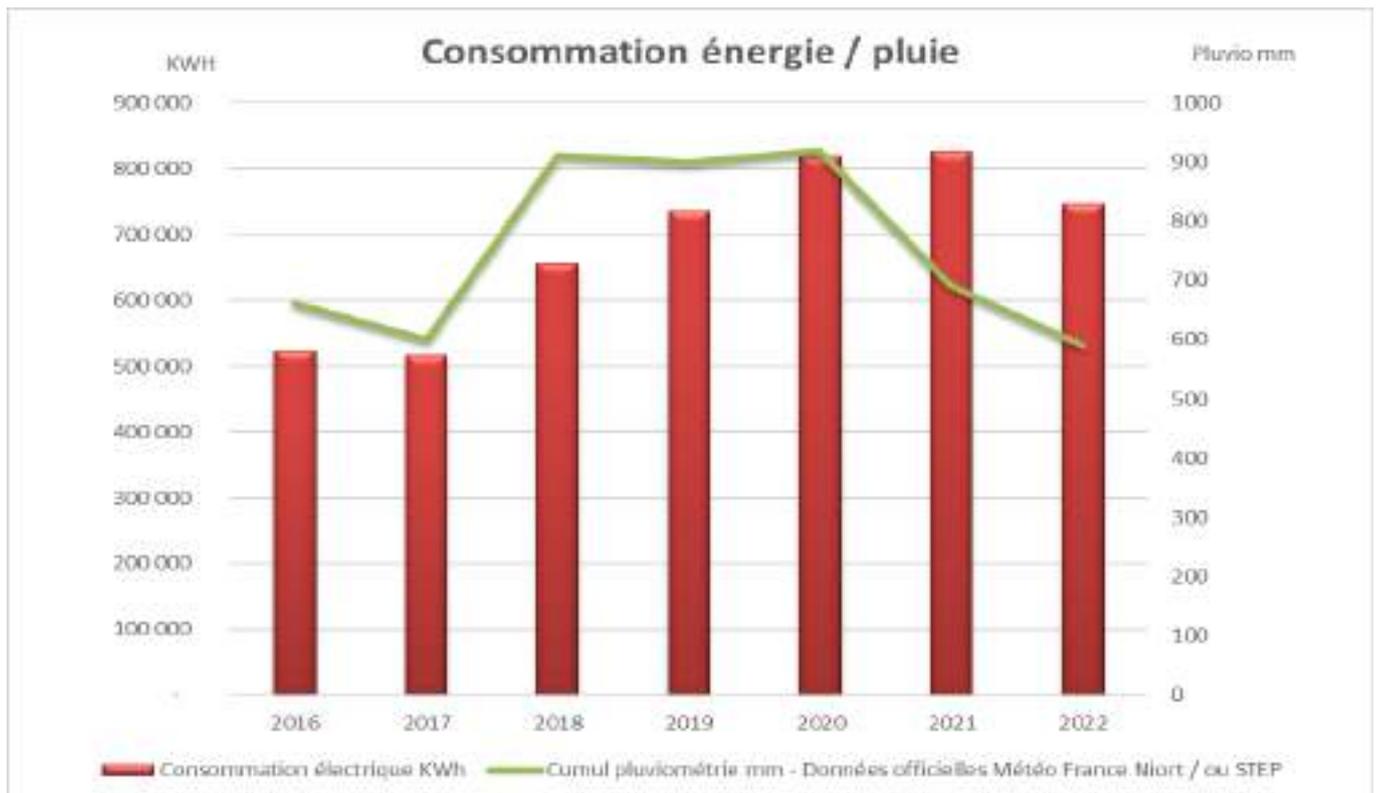
✓ Consommations électriques des stations d'épuration

Consommations énergétiques :

Régie SMEG	2022
Consommation électrique KWh	746 070
Volumes pompés m3	993 443
SAUR	2022
Consommation électrique KWh	874 192
Volumes pompés m3	1 340 132



Evolution de la consommation énergétique (SMEG) en fonction de la pluviométrie :

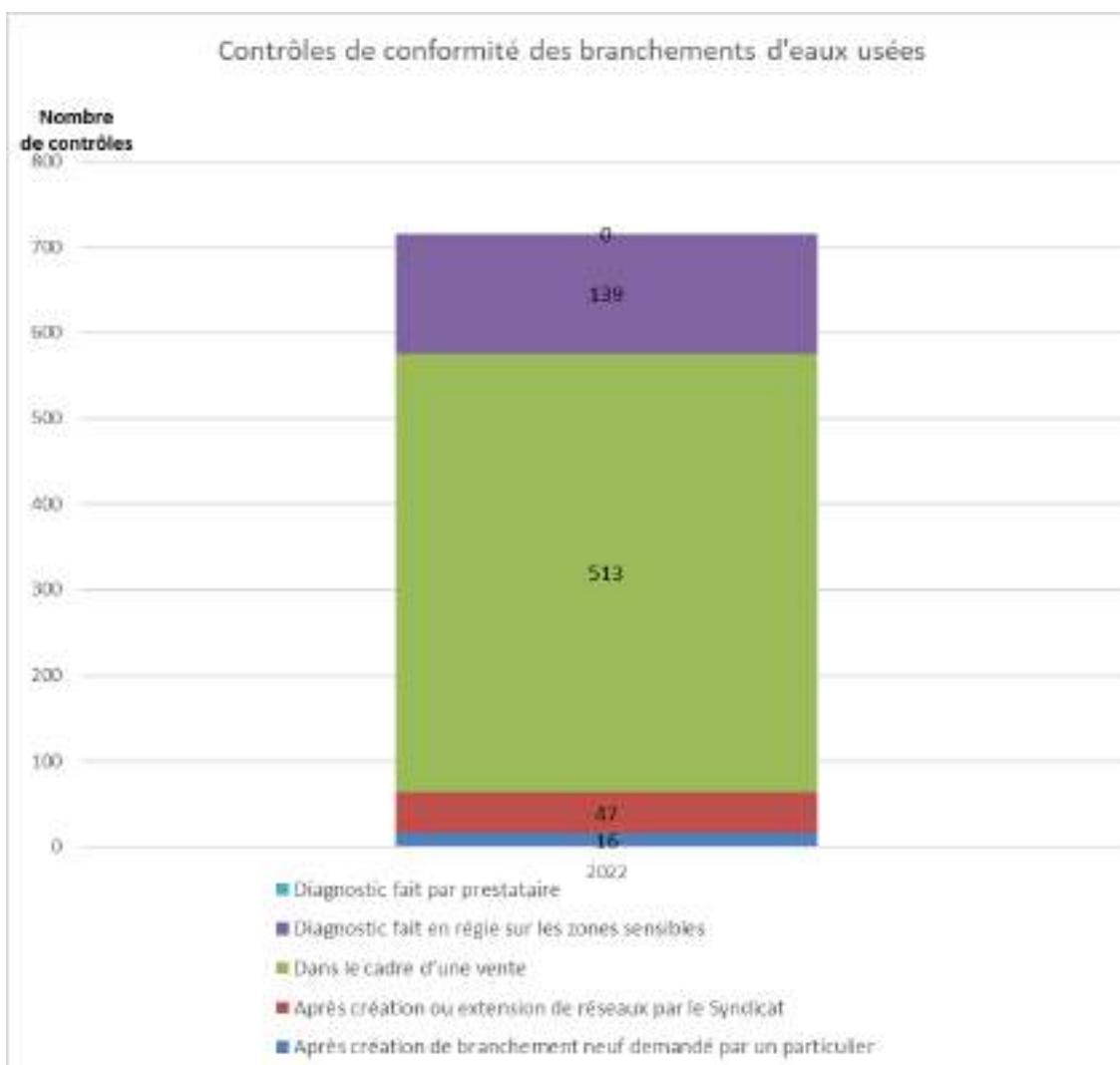


Activité sur les branchements

✓ Contrôles des branchements



Nombre de contrôles de branchements par type de contexte	2022
Après création de branchement neuf demandé par un particulier	16
Après création ou extension de réseaux par le Syndicat	47
Dans le cadre d'une vente	513
Diagnostic fait en régie sur les zones sensibles	139
Diagnostic fait par un prestataire	0
Diagnostic fait dans le cadre d'une contre visite	148
Total du nombre de contrôle	715

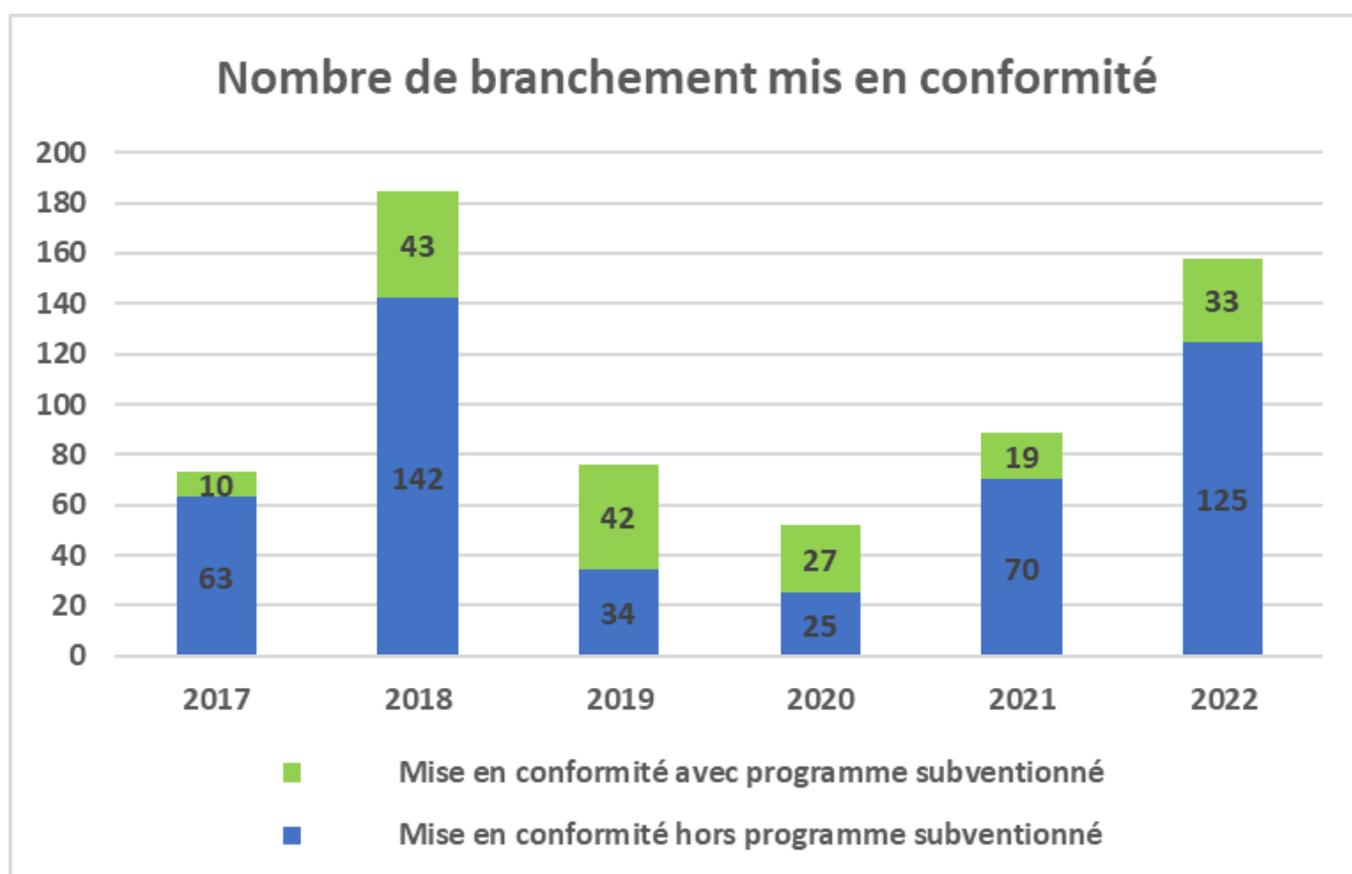


✓ Mise en conformité des branchements



Convention de mandat pour mise en conformité		2022
Nombre de demande de subvention signées dans l'année		47

Travaux de mise en conformité de branchement		2022
Mise en conformité hors programme subventionné		125
Mise en conformité avec programme subventionné		33
<i>Total du nombre de mise en conformité</i>		158



Si un branchement n'est pas conforme, des travaux de mise en conformité doivent être engagés dans un délai fixé par le service d'assainissement. En cas d'absence de travaux dans le délai imparti, une majoration de 100 % de la redevance assainissement est engagée.

Surfacturation – Majoration		2022
Nombre de dossiers en litige sur-facturables		256
Nombre d'usagers surfacturés		134

✓ Construction de branchements neufs

Nombre de branchements neufs		2022
-	Demande de branchement	50
-	Extension/création de réseaux d'eaux usées	37
-	Rétrocession de lotissement	54
		141

Interventions du service



Régie	2022
Astreinte : Nombre d'intervention	144
Astreinte : Nombre d'heures supplémentaires	207
Nombre de débouchage de réseau	26
Nombre de débouchage de branchement	20
Linéaire de réseau hydro-curé (mètre)	5050
Nombre de bilan 24h (analyses de conformité de rejet des stations d'épuration)	64
Nombre de nettoyage de PR/DO	222
Nombre de réparation de casse réseau	2
SAUR	2022
Nombre de débouchage de réseau	13
Nombre de débouchage de branchement	54
Linéaire de réseau hydro-curé (mètre)	32295
Nombre de bilan 24h (analyses de conformité de rejet des stations d'épuration)	56
Nombre de nettoyage de PR/DO	116
Nombre de réparation de casse conduite + réseau	3
Nombre d'intervention sur PR	808

CHAPITRE 3 – DONNEES FINANCIERES

Facturation de l'assainissement

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.). La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle (sur facture sur consommation estimée et une facture sur consommation suite au relevé de compteur).

Les tarifs applicables pour 120 m³ sont les suivants :

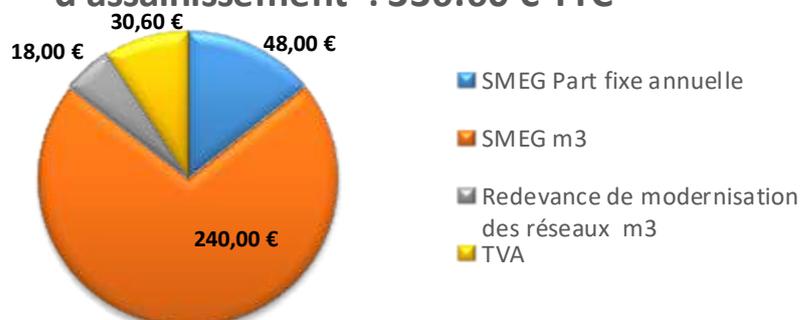
Secteur Gâtine (cad toutes les communes adhérentes sauf celles du secteur de Parthenay) :

Tarifs	Exercice 2021	Exercice 2022	Variation en %
Part revenant à la collectivité			
Part fixe annuelle (€ HT/an)	48.00	48.00	0.00
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	2.00	2.00	0.00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	288.00	288.00	0.00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0.15	0.15	0.00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à l'agence de l'eau	18	18	0.00
Taux de TVA %	10.00	10.00	0.00
Prix TTC d'une facture de 120 m³	336.60	336.60	0.00

Secteur Parthenay – Le Tallud – Pompaire – Chatillon – Viennay – Gourgé – Doux – Amailloux Fenery :

Tarifs	Exercice 2021	Exercice 2022	Variation en %
Part fixe annuelle (€ HT/an)	48,00	48,00	0,00
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1,77	1,79	0.01
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	260,40	262.80	0.01
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15	0,15	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à l'agence de l'eau	18	18	0,00
Taux de TVA %	10,00	10,00	0,00
Prix TTC d'une facture de 120 m³	278,40	280,80	0.01

Décomposition d'une facture de 120 m³ d'assainissement : 336.60 € TTC

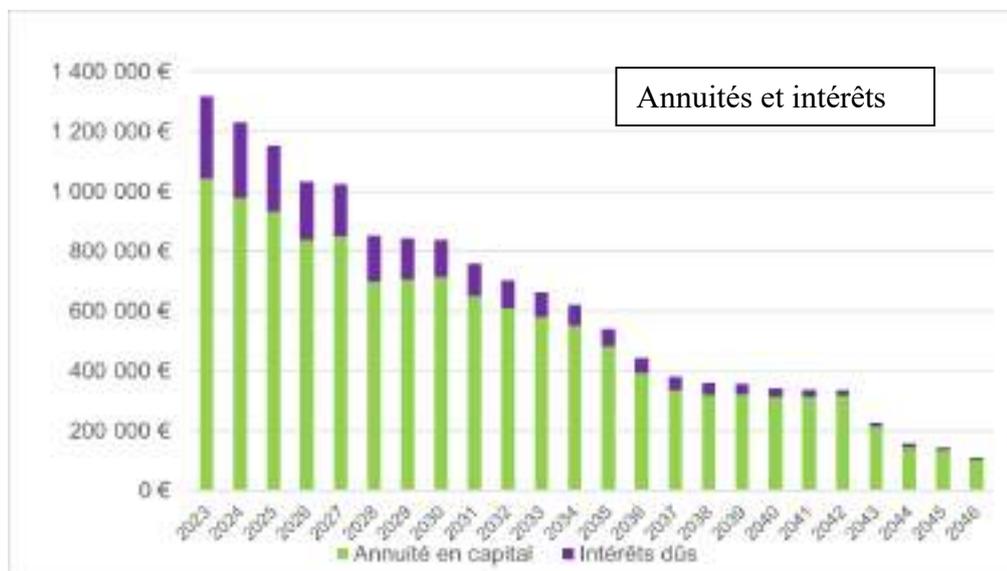


Montant des abandons de créances

Le montant des abandons de créances (créances admises en non-valeur et créances éteintes) est de 58 148.37 € TTC.

Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :



		Exercice 2022
En cours de la dette au 31 décembre 2022 : montant restant dû en €		12 017 408.16
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	934 206.85
	en intérêts	242 888.71



La durée d'extinction de la dette au 31.12.2022 est de 7.81 ans.

Si < 5 ans : très satisfaisant
Si 5 à 10 ans : satisfaisant
Si 10 à 15 ans : côte d'alerte franchie
Si > 15 ans : service très excessivement endetté

ANNEXE 1 – AGENCE DE L'EAU

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

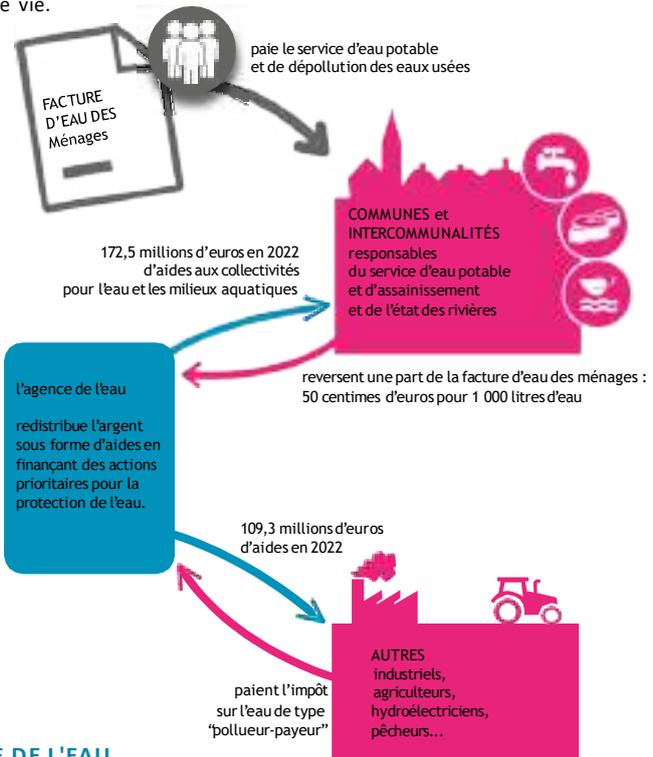
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/doss/SISPEA_vtko.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Ed. mars 2023

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

 <p>0,65 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés</p>	 <p>3,28 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés</p>	 <p>65,13 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)</p>
 <p>11,30 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits</p>	 <p>0,59 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs</p>	 <p>1,89 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs</p>
 <p>1,66 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants</p>	 <p>6,25 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques</p>	 <p>9,25 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau</p>

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) *source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.

 <p>3,18 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle</p>	 <p>41 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie</p>
 <p>14,12 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages</p>	 <p>3,73 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable</p>
 <p>11,46 € pour la gestion quantitative et les économies d'eau</p>	 <p>19,04 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques</p>
	 <p>7,47 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale</p>

En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>